

JUAN, le 23 octobre 2007

Monsieur Jean LEONETTI
Député-Maire
HOTEL DE VILLE
B.P. 2205
06 600 ANTIBES Cedex

P L U d'ANTIBES-JUAN LES PINS

Monsieur le Député Maire,

Nous comprenons que le prochain PLU prévoit de passer la partie ouest de l'avenue de la Rostagne en classement UCa 1, au lieu de UCa 4 actuellement. Conséquences pas anodines puisque seraient autorisées les constructions de 18 mètres (éventuellement 21) au lieu de 9 mètres, avec emprise au sol non réglementée

On pourra toujours objecter que 18 mètres, ce n'est pas Manhattan ! Mais il se trouve que nous préférons le cadre de vie de JUAN LES PINS, qui ne s'est pas vu altéré par les constructions les plus récentes (exemple: la "villa Valentino", chemin des Sables: rez de chaussée + 2 étages.)

Revenir sur les données raisonnables qui prévalent actuellement ne nous paraît pas souhaitable pour la qualité de ce quartier.

C'est pourquoi nous nous permettons d'espérer qu'un nouvel examen attentif puisse conduire à reconsidérer cette décision.

Veuillez croire, Monsieur le Député Maire, en l'expression de notre haute considération.